



Apicultrices, apiculteurs,

Voici les documents nécessaires à l'adhésion au GDS Corse et à la commande des traitements contre le varroa pour l'année 2023.

Pour que votre commande puisse être traitée dans les meilleurs délais et pour éventuellement bénéficier du soutien de l'OEC, merci de nous retourner **avant le lundi 15 mai 2023** les documents dûment remplis accompagnés des pièces jointes demandées à l'adresse suivante :

*GDS Corse – 19, avenue Noël Franchini CS 40 913 – 20 700 AJACCIO CEDEX 9*

*Pièces à joindre :*

- une photocopie du récépissé de votre déclaration de ruchers 2022 (2023 pour les apiculteurs nouvellement installés),
- un relevé d'identité bancaire à votre nom, pour le versement de la subvention OEC si vous y êtes éligible,
- le chèque de règlement (en cas de choix de paiement par chèque).

## DATES DE DISTRIBUTION 2023

**Jeudi 29 juin**

(locaux de Ponte Leccia)

**Vendredi 30 juin**

(locaux d'Ajaccio)

En cas d'impossibilité à venir vous-même récupérer votre commande, vous pouvez mandater quelqu'un pour le faire à votre place. Il vous suffit de remplir la décharge suivante :

Je soussigné(e) ..... autorise Mme ou Mr ..... à récupérer auprès du GDS Corse les produits de traitements contre varroa qui me sont destinés.

Fait à ..... le ..... Signature :





RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Nom prénom	
Adresse	
Adresse email	
Numéro de téléphone	
N° NAPI	
IBAN	
Nombre de ruches (1)	
Nombre de ruchettes	
ADHESION AU GDS CORSE	
(A)	Base forfaitaire : 16€
(B)	Cotisation à la ruche : nombre de ruches (1) x 0,20€ = .....€

**Montant de l'adhésion 2023 : (A) + (B) = ..... €**

Par la présente, je soussigné(e) ..... souhaite adhérer au PSE apicole et bénéficier des traitements nécessaires à la maîtrise de la varroase dans mes ruchers.

Je reconnais ci-après les conditions qui me permettent de bénéficier des traitements du PSE apicole :

- je suis **adhérent au GDS Corse** et à **jour de ma cotisation annuelle**,
- je réalise chaque année la **déclaration de mes ruchers**. A ce titre, je joins la photocopie du récépissé de ma déclaration de ruchers 2021/2022,
- j'autorise le vétérinaire chargé du suivi du PSE apicole ou le Technicien Sanitaire Apicole (sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire du GDS) à réaliser **1 visite en 5 ans** de mes ruchers pour pouvoir bénéficier des traitements (cette visite est obligatoire et est comprise dans le montant de votre adhésion).

Fait à ..... le ..... Signature :



COMMANDE					
Type d'apiculture	Spécialité	Conditionnement	Tarif unitaire en € TTC	Nombre	Total en € TTC
Conventionnelle	APIVAR®	Sachet de 10 lanières	24.5		
	APITRAZ®	Sachet de 10 lanières	24		
Apiculture biologique	THYMOVAR®	Sachet de 10 plaquettes	34		
	APIBIOXAL®	Sachet de 35 grammes	23		
		Sachet de 175 grammes	87		
		Sachet de 350 grammes	146		
	Sublimateur VARROX® <sup>(1)</sup>		148		
	APILIFE VAR®	Sachet de 2 plaquettes	4.4		
	APIGUARD®	Paquet de 10 barquettes	35		
	FORMICPRO®	Seau de 2 sachets de 2 bandes	31		
		Seau de 10 sachets de 2 bandes	107		
	VARROMED®	Bouteille de 555 ml	25.5		
OXYBEE®	Bouteille de 1L	37.7			
<p><b>Apivar®</b> : 2 lanières / ruche, <b>Apitraz®</b> : 2 lanières / ruche, <b>Thymovar®</b> : 2 à 4 plaquettes / ruche, <b>Apibioxal®</b> : 35 g : pour 1 à 10 ruches ; 175 g : pour 11 à 50 ruches ; 350 g : pour 51 à 100 ruches, <b>Apilife Var®</b> : 4 plaquettes / ruche, <b>Apiguard®</b> : 2 barquettes / ruche, <b>FormicPro®</b> : 2 sachets de 2 bandes donc 4 bandes par ruche. <b>Varromed®</b> : de 15 ml pour 5000-7000 abeilles à 45 ml pour 30 000 abeilles = au moins un flacon pour 12 ruches, <b>Oxybee®</b> : 1 flacon pour une vingtaine de ruches. Seringue d'application offerte pour tout achat d'Oxybee® dans la limite des stocks disponibles</p> <p><sup>(1)</sup>Outil de diffusion de l'Apibioxal (évaporateur)</p>				<b>TOTAL (C)</b>	

Montant total à régler : (A) + (B) + (C) = ..... €

#### MODE DE PAIEMENT AU CHOIX

- Chèque** – je joins un chèque correspondant au montant total, à l'ordre du GDS Corse
- Virement** – j'effectue un virement, en indiquant « cotisation 2023 + nom », sur le compte du GDS Corse : IBAN : FR89 2004 1010 0002 3130 2C02 174      BIC : PSSTFRPPAJA
- Prélèvement** – j'autorise le GDS Corse à prélever le montant total du règlement, en utilisant le RIB joint pour la subvention de l'OEC (sous réserve de l'obtention par le GDS d'une subvention en 2023) et je complète le mandat de prélèvement ci-joint.

